

# AFER CREDIT COURT

## Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**

**Ofi Invest Asset Management**

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt  
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342



**Ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Afer Crédit Court (le « Fonds »).

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds » ou l' « OPCVM »).

### Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

### Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
C/D	FR001400UIK9	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite	1 part	Néant
Afer Génération Crédit Court	FR001400UIL7	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION souscrits auprès du Groupe Abeille Assurance	1 part (*)	Néant

(\*) La part Afer Génération Crédit Court peut également être souscrite à hauteur d'une part par :

- La société de gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

## Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice ICE BofA Euro Corporate 1-3 Year Index sur l'horizon de placement recommandé.

## Indicateur de référence

L'indice ICE BofA Euro Corporate 1-3 Year Index est un sous ensemble de l'indice ICE BofA Euro Corporate Index, et comprend tous les titres dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance finale est inférieure à 3 ans. Il est précisé que les dividendes et remboursements intervenant durant le mois sont conservés dans l'indice. A la fin du mois, ils sont supprimés dans le cadre du rebalancement mensuel de l'indice. La devise de cet indice est l'euro.

L'administrateur de l'indice de référence ICE Data Indices LLC est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : [www.theice.com/market-data/indices](http://www.theice.com/market-data/indices)

Ticker Bloomberg : ERO1 index

Le Fonds est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence. Le Fonds réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts [matériels/significatifs] avec le comportement de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

## Stratégie d'investissement

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au Fonds les valeurs jugées en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion.

### Stratégies utilisées :

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeurs ajoutées. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre :

- les stratégies de crédit directionnel qui cherchent à exploiter les variations des écarts de crédit. L'équipe de gestion s'appuie pour ce faire, sur l'analyse des fondamentaux de crédit des émetteurs et sur des critères de valorisation ;
- les stratégies directionnelles sur les taux d'intérêt qui dépendent des prévisions de l'équipe de gestion sur l'évolution du niveau général des taux d'intérêt ;
- les stratégies d'arbitrages sur le crédit qui permettent d'exploiter les inefficiencies du marché du crédit dans son ensemble ;
- les stratégies diversifiantes qui visent à exploiter les inefficiencies des marchés de taux non liées au seul risque de crédit (ex. : intervention sur la pente des taux (aplatissement) ou sur un risque pays sans lien avec un émetteur en particulier).

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis.

Chaque moteur de performance est ensuite ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité. Il s'agira pour les gérants de piloter activement la sensibilité du Fonds. Ainsi dans le cas où le scénario des gérants privilégie une hausse des taux, la sensibilité du Fonds sera réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative. Inversement lorsque le scénario anticipe une baisse des taux directeurs la sensibilité sera augmentée afin de bénéficier de l'appréciation des titres à taux fixe ;
- gestion de l'exposition globale au risque crédit. L'évolution des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats) aura un impact important sur l'évolution de la valeur liquidative. Le choix des émetteurs sur lesquels le Fonds est investi entre donc pour une part importante dans la construction de la performance attendue.

La sélection des émetteurs individuels fait appel à l'expertise combinée des analystes crédit d'Ofi Invest Asset Management (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché), ainsi qu'à une analyse quantitative afin de sélectionner les émetteurs en adéquation avec les contraintes de gestion et offrant le meilleur potentiel d'appréciation. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'investissement sur les émetteurs souverains.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds doit à hauteur de 70% minimum de son actif net dans des obligations libellées en Euros émises par des entreprises notées Investment Grade localisées dans un pays membre de l'OCDE.

Il pourra également investir :

- moins de 20% de son actif dans des émissions notées High Yield et dont la notation sera au minimum de BB- ;
- moins de 20% de son actif net dans des émissions d'Etats ou équivalents (y compris covered bond) ;
- moins de 15% de son actif net dans des obligations subordonnées ;
- moins de 10% de son actif net dans des obligations émises en euros par des entreprises localisées dans un pays émergent ;
- le recours aux obligations convertibles (cocos) est interdit

Dans le cadre de sa gestion, le gérant sélectionnera notamment des titres dont la maturité est de maximum trois ans et dans la limite de 30% des titres supérieurs à 3 ans. Les titres seront libellés en euros.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que pour exposer ou couvrir l'actif net aux marchés de taux.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré	Entre 0 et 3
Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Devises : Néant
Niveau de risque de change supporté par le Fonds	Néant
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Fonds est exposé	OCDE : de 0 à 100% de l'actif net Autres pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

### Analyse des critères ESG :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille.

Le taux d'analyse ou de notation extra financière, calculé en pondération ou nombre d'émetteurs, est supérieur à :

- 90% de l'actif net (hors liquidité) pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (« Investment Grade ») ;
- 75% de l'actif net (hors liquidités) pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (« High Yield »).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement ISR : ICE BofA Euro Corporate 1-3Y qui correspond à l'indicateur de référence du Fonds.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf)

Les politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le FCP ne fera pas de demande pour l'obtention du label ISR.

### Règlementation SFDR :

#### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

### Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille de l'OPCVM est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

#### **Actions et titres donnant accès au capital :**

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'instrument.

#### **Titre de créance et instruments du marché monétaire : jusqu'à 100% de l'actif net :**

Le Fonds sera investi au minimum à hauteur de 70% de son actif net dans des obligations libellées en Euros émises par des entreprises notées Investment Grade localisées dans un pays membre de l'OCDE.

La gestion du Fonds sera conduite de telle sorte que la sensibilité de l'OPCVM aux taux demeure comprise entre 0 et 3. Dans le cadre de sa gestion, le gérant sélectionnera notamment des titres dont la maturité est de maximum trois ans et dans la limite de 30% des titres supérieurs à 3 ans. Les titres seront libellés en euros.

Le Fonds pourra également investir :

- Moins de 20% de son actif dans des émissions notées High Yield (investissement spéculatif) et dont la notation sera au minimum de BB- selon la politique de notation mise en place par la société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant. En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.
- Moins de 20% de son actif net dans des émissions d'Etats ou équivalents (y compris dans des obligations sécurisées dites « covered bond »). Les obligations sécurisées (covered bonds) sont des obligations émises par des institutions financières et garanties par un pool d'actifs (ensemble de prêts, hypothécaires ou du secteur public). Ces obligations bénéficient d'une bonne qualité de crédit car elles apportent au porteur un double recours en cas de défaut de l'institution financière : le pool d'actifs et une créance senior vis à vis de la banque émettrice.
- Moins de 15% de son actif net dans des obligations subordonnées pour lesquelles la date de call sera utilisée pour calculer la maturité. Les obligations subordonnées sont des obligations remboursées en dernier lieu en cas de liquidation de la société et ce, après remboursement de tous les créanciers privilégiés et chirographaires (ne détenant aucun privilège) mais aussi les détenteurs des obligations ordinaires.
- Moins de 10% de son actif net dans des obligations émises en euros par des entreprises localisées dans un pays émergent.
- Dans les obligations callables et puttables.
- Dans les obligations step-up : Les titres rachetables, tels que les obligations step-up, sont recherchés en raison de leur flexibilité et de leur potentiel de rendements plus élevés.
- Dans des titres du Trésor conçus pour protéger contre l'inflation (TIPS).
- Dans la limite de 20% en bons du Trésor.
- Dans les certificats de dépôt, billets de trésorerie.
- Le recours aux obligations convertibles contingentes (dites « cocos ») est quant à lui interdit.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré	Entre 0 et 3
Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Devises : Néant
Niveau de risque de change supporté par le Fonds	Néant
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Fonds est exposé	OCDE : de 0 à 100% de l'actif net Autres pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

#### Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1<sup>o</sup> à 4<sup>o</sup> de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

#### Instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Fonds est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans le respect de sa limite de risque global (voir la section « Risque Global » du prospectus) et dans les conditions définies ci-après :

#### Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit
- Autre : volatilité via indices boursiers

#### Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Futures : [sur taux, de change, indices boursiers / actions, indices de volatilité]
- Options : [de taux, de change, sur OPC, sur actions / indices boursiers, indices de CDS (Itraxx, CDX)]
- Swaps : [de devises, de taux, sur actions, sur panier d'actions, de change, sur indices boursiers]
- Change à terme : [achat de devises à terme, vente de devises à terme]
- Dérivés de crédit : [Credit Default Swap (sur indices et single-name), Total Return Swap (sur indices et single-name)]

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie : intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.]
- Autre stratégie : intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.]

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le Fonds.

Titres intégrant des dérivés :

Le Fonds pourra détenir les titres intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles cotées
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;

Dépôts :

L'OPCVM ne procède pas à des opérations de dépôts. Il peut détenir à titre accessoire des liquidités, y compris en devise.

#### Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10% de son actif net.

#### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

#### Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

#### Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du Fonds, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du Fonds.

#### Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la société de gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « *collateral agreement* » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. La société de gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La société de gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

## Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du Fonds, les risques pour les porteurs sont les suivants :

### **Risques principaux :**

#### Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

#### Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

#### Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

#### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (Violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

## **Risques accessoires :**

### **Risque lié aux marchés émergents :**

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écartez des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

### **Durée de placement recommandée**

Deux (2) ans.

## **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

### 30/01/2025 :

- Création de l'OPCVM Afer Crédit Court – Code LEI : 2138007R5DCI9M3WOD54
- Création de la part dénommée « C/D » - Code ISIN : FR001400UIK9.
- Création de la part dénommée « Afer Génération Crédit Court » - Code ISIN : FR001400UIL7.

### 01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

## **CHANGEMENT(S) À VENIR**

Néant.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : [DJ\\_Reportin-reglementaire\\_OPF-FR@ofi-invest.com](mailto:DJ_Reportin-reglementaire_OPF-FR@ofi-invest.com)

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site Internet [www.fer.fr](http://www.fer.fr)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

#### États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité<sup>1</sup> du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

#### Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation<sup>2</sup> Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

<sup>1</sup> Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

<sup>2</sup> Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

### Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

### Taux longs<sup>3</sup> :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread<sup>4</sup> vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

### Crédit<sup>5</sup> :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité<sup>6</sup> persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement<sup>7</sup> avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR<sup>8</sup>). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité<sup>9</sup> (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate<sup>10</sup>) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit<sup>11</sup> se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »<sup>12</sup> et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

<sup>3</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>4</sup> Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

<sup>5</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>6</sup> Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

<sup>7</sup> Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

<sup>8</sup> Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

<sup>9</sup> Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

<sup>10</sup> Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

<sup>11</sup> Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

<sup>12</sup> L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

### Actions<sup>13</sup> :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP<sup>14</sup>. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

### **Politique de gestion**

Sur les douze derniers mois, le marché du crédit européen a évolué dans un environnement complexe mais globalement favorable aux actifs risqués. La période a débuté dans un contexte de désinflation en zone euro, permettant à la BCE de poursuivre son cycle de baisse des taux, tandis que la Fed, confrontée à une économie américaine plus robuste et à des pressions politiques, a maintenu une posture plus prudente avant d'amorcer un assouplissement progressif. Ces décisions ont entraîné des mouvements contrastés sur les taux souverains, avec une baisse marquée du Bund en novembre, suivie de phases de remontée, notamment en juin, en lien avec des besoins accrus de financement public.

Le crédit Investment Grade a bénéficié d'un fort appétit des investisseurs tout au long de l'année, soutenu par des flux entrants constants et une recherche de rendement dans un environnement de taux encore élevés. Les primes de risque ont connu des phases de compression marquées, notamment en juillet, avec une surperformance des segments les plus risqués (BBB et High Yield), avant de se stabiliser en août et de reprendre leur resserrement en septembre. Malgré quelques épisodes de volatilité liés à la guerre commerciale initiée par l'administration Trump, aux incertitudes politiques en France et aux tensions au Moyen-Orient, le marché a affiché une performance solide, avec +2,8 % pour l'Investment Grade sur l'année et +4,6 % pour le High Yield.

En somme, le Fonds a su naviguer avec agilité dans un environnement mouvant, en combinant discipline de sélection, gestion active de la sensibilité et des couvertures, et réactivité face aux opportunités du marché primaire. La performance annuelle est positive, expliquée par le portage, la compression des spreads et la qualité de la sélection, tout en maintenant une approche prudente face aux incertitudes persistantes sur les plans économique et politique.

<sup>13</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>14</sup> Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

## Performances

Entre le 30/01/2025 (date de création) et le 30/09/2025, la performance du FCP s'élève à 2,57% pour la part Afer Génération Crédit Court et 2,29% pour la part C/D contre 2,48% pour son indicateur de référence (ICE BofA Euro Corporate 1-3 Year Index).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
AFER CREDIT COURT PART AFER GENERATION CREDIT COURT	FR001400UIL7	30/01/2025	30/09/2025	2,57%	2,48%	100,00 €	102,57 €
AFER CREDIT COURT PART C/D	FR001400UIK9	30/01/2025	30/09/2025	2,29%	2,48%	100,00 €	102,29 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
AFER CREDIT COURT	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	4 608 233,58	4 278 946,78
AFER CREDIT COURT	OBLIGATIONS	DE000A3LGGLO	MERCEDES BENZ INTERNATIONAL FINANCE BV 3,4% 13/04/2025		400 000,00
AFER CREDIT COURT	OBLIGATIONS	XS3002552993	NOVO NORDISK FINANCE NL 2,375% 27/05/2038	344 962,00	
AFER CREDIT COURT	OBLIGATIONS	FR001400SIM9	UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3,50% 11/09/2029	305 938,00	
AFER CREDIT COURT	OBLIGATIONS	XS2055190172	BANCO DE SABADELL SA 1,125% 27/03/2025		300 000,00
AFER CREDIT COURT	OBLIGATIONS	XS3170277530	BNP PARIBAS ISSUANCE 3% 03/09/2030	299 862,00	
AFER CREDIT COURT	OBLIGATIONS	DE000A4DFH60	DEUTSCHE BANK AG VAR 16/06/2029	299 761,00	
AFER CREDIT COURT	OBLIGATIONS	XS2468378059	CAIXABANK VAR 13/04/2026		299 700,00
AFER CREDIT COURT	OBLIGATIONS	FR0014005EJ6	DANONE SA VAR PERPETUAL	293 850,00	
AFER CREDIT COURT	OBLIGATIONS	XS2434702424	CAIXABANK SA VAR 21/01/2028	288 546,00	

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

#### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

#### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

#### Informations relatives à l'ESMA

##### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

#### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2025
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : Pas de position au 30/09/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

#### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2025
- Options : Pas de position au 30/09/2025

#### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

#### **Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR**

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, Afer Crédit Court n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

#### **Informations relatives aux rémunérations**

##### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

## Partie quantitative :

Sur l'exercice **2024**, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit **358** personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre **2024** s'est élevé à **40 999 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice **2024** : **31 732 000 euros**, soit **77%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice **2024** : **9 267 000 euros** (\*\*), soit **23%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice **2024**.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice **2024**, **2 500 000 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **7** personnes au 31 décembre **2024**), **13 241 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **74** personnes au 31 décembre **2024**).

(\* Effectif présent au 31 décembre **2024**)

(\*\* Bonus **2024** versé en février **2025**)

## Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Afer Crédit Court

Identifiant d'entité juridique :  
2138007R5DCI9M3WOD54

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ %  <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____ %	<input checked="" type="radio"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 67,26 % d'investissements durables  <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social  <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Afer Crédit Court (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 67,26 % d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement ISR: ICE BofA Euro Corporate 1-3Y qui correspond à l'indicateur de référence du Fonds.

L'univers ISR de comparaison est le même que l'indicateur de référence du Fonds.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,50 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 6,16 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 67,16% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

### ● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable. Le Fonds ayant été créé le 30 janvier 2025, la présente annexe est la première produite pour la clôture du 30 septembre 2025.

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 15% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 67,26%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

**Les principales incidences négatives**  
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité

- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

*- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne voilent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

**La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.**

**Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.**

**Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.**

## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	310,36 Teq CO2 Taux de couverture = 98,26 %	Le Fonds ayant été créé le 30 janvier 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR  Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les
		Emissions de GES de niveau 2	136,73 Teq CO2 Taux de couverture = 98,26 %		
		Emissions de GES de niveau 3	5085,72 Teq CO2		
Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liées à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ;					

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			Taux de couverture = 98,26 %		facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;
			5532,81 (Teq CO2)			<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .
		Emissions totales de GES	Taux de couverture = 98,26 %			Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	280,07 (Te CO2/million d'EUR)			Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	597,14 (Teq CO2/million d'EUR)		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,07%			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,28%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles</i>

						<i>définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Part d'énergie non renouvelable consommée = <b>56,67%</b>			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Taux de couverture = <b>95,98%</b>	Part d'énergie non-renouvelable produite = <b>30,30%</b>		<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = <b>25,03%</b>			
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<b>0,24 (GWh/million d'EUR)</b>	Taux de couverture = <b>98,92%</b>		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
					<i>Le Fonds ayant été créé le 30 janvier 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.</i>	<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>0,71%</b>	Taux de couverture = <b>92,82%</b>	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024) ; Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur

						des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4114,39 (T/million d'EUR CA) Taux de couverture = 10,89%	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.  <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	8,11 (Tonnes)  Taux de couverture = 46,11%	Le Fonds ayant été créé le 30 janvier 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.  Analyse de controverses sur ces enjeux.  <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%  Taux de couverture = 96,90%	Le Fonds ayant été créé le 30 janvier 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.  <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	

			0,37 %		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Taux de couverture = 94,30 %		Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,15%		Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/éthique des affaires.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39,98% Taux de couverture = 99,28%	Le Fonds ayant été créé le 30 janvier 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration» ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.  <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0% Taux de couverture = 100%		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.  <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>					
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%  Taux de couverture = 94,30 %		Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,13%  Le Fonds ayant été créé le 30 janvier 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.  Taux de couverture = 99,28 %	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »  Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).  <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
NYKREDIT REALKREDIT A/S MTN RegS	Finance	2,05%	Danemark
SOCIETE GENERALE SA MTN RegS	Finance	1,99%	France
BANK OF AMERICA CORP MTN RegS	Finance	1,78%	États-Unis
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS B MTN RegS	Santé	1,64%	Danemark
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I		1,58%	France
MORGAN STANLEY	Finance	1,54%	États-Unis
BPCE SA MTN RegS	Finance	1,50%	France
AYVENS SA MTN RegS	Industrie	1,48%	France
BANCO SANTANDER SA MTN RegS	Finance	1,46%	Espagne
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE MTN RegS	Immobilier	1,44%	France
DEUTSCHE BANK AG	Finance	1,43%	Allemagne
AIB GROUP PLC MTN RegS	Finance	1,43%	Irlande
NATWEST MARKETS PLC MTN RegS	Finance	1,42%	Royaume-Uni
NORDEA BANK ABP MTN RegS	Finance	1,42%	Finlande
IBERDROLA INTERNATIONAL BV NC6 RegS	Services aux collectivités	1,40%	Espagne



investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 septembre 2025, le Fonds a **99,27%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

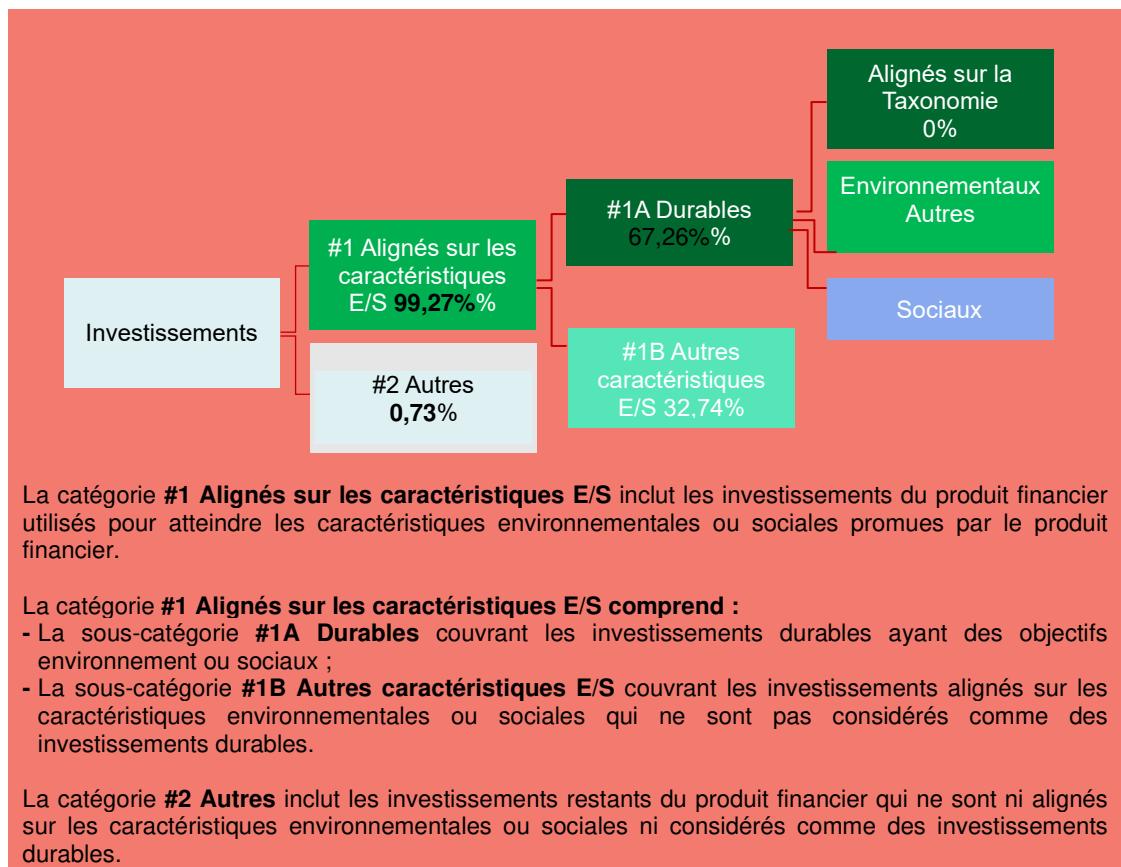
Le Fonds a **0,73%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **-0,31%** de liquidités ;
- **0 %** de dérivés ;
- **1,04 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a 67,26% de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 15% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	poids
Finance	47,86%
Services aux collectivités	9,58%
Consommation discrétionnaire	8,21%
Immobilier	7,14%
Industrie	6,80%
Services de communication	6,48%
Santé	4,78%
Soins de santé	3,35%
Biens et services industriels	3,27%
Autre	1,58%
Technologies de l'information	0,94%
Autre	0,00%

### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>2</sup> ?**

**Oui**

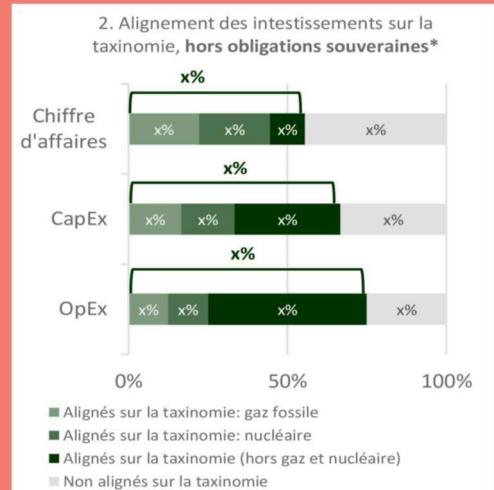
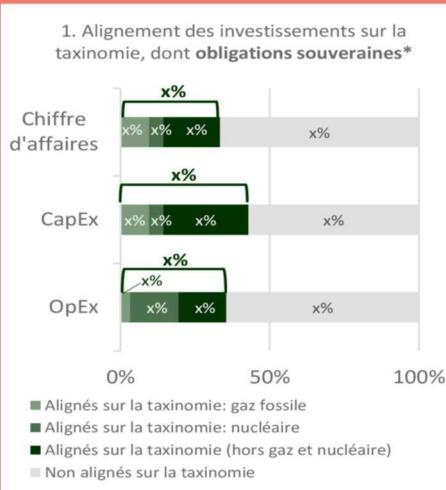
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

**Non**

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan

● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **48,04%**.

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

environnemental au titre  
du règlement (UE)  
2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 7,15%.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice ICE BofA Euro Corporate 1-3 Year Index (ER01) qui est similaire avec l'indicateur de référence du Fonds.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement AFER CREDIT COURT

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice de 8 mois et 2 jours clos le 30 septembre 2025  
Fonds Commun de Placement  
AFER CREDIT COURT  
127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement AFER CREDIT COURT**

127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice de 8 mois et 2 jours clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER CREDIT COURT constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice de 8 mois et 2 jours clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 11/01/2026 23:27:38



Séverine Ernest  
Associée

## Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>	<b>21 181 757,83</b>	-
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>20 847 501,88</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 847 501,88	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>334 255,95</b>	-
OPCVM	334 255,95	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>21 181 757,83</b>	-
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	-	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>351 692,41</b>	-
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>351 692,41</b>	-
<b>Total Actif I+II</b>	<b>21 533 450,24</b>	-

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

(1) Premier exercice

## Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	20 874 054,08	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	537 922,50	-
<b>Capitaux propres</b>	<b>21 411 976,58</b>	-
<b>Passifs de financement II (*)</b>	-	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>21 411 976,58</b>	-
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	-	-
<b>Emprunts (C)</b>	-	-
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	-	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	-	-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>121 473,66</b>	-
<b>Concours bancaires</b>	-	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>121 473,66</b>	-
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>21 533 450,24</b>	-

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

(1) Premier exercice

## Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	386 196,75	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	3 082,41	-
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>389 279,16</b>	-
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-42,03	-
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-42,03</b>	-
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>389 237,13</b>	-
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-27 325,95	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-27 325,95</b>	-
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>361 911,18</b>	-
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>11 618,32</b>	-
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>373 529,50</b>	-

## Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	-218 216,08	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-5 964,13	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>-224 180,21</b>	-
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-9 808,75</b>	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>-233 988,96</b>	-
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	381 280,25	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>381 280,25</b>	-
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>17 101,71</b>	-
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>398 381,96</b>	-
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>	-
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	-
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>537 922,50</b>	-

(1) Premier exercice

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au Fonds les valeurs jugées en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion.

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeurs ajoutées. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre :

- les stratégies de crédit directionnel qui cherchent à exploiter les variations des écarts de crédit. L'équipe de gestion s'appuie pour ce faire, sur l'analyse des fondamentaux de crédit des émetteurs et sur des critères de valorisation ;
- les stratégies directionnelles sur les taux d'intérêt qui dépendent des prévisions de l'équipe de gestion sur l'évolution du niveau général des taux d'intérêt ;
- les stratégies d'arbitrages sur le crédit qui permettent d'exploiter les inefficiencies du marché du crédit dans son ensemble ;
- les stratégies diversifiantes qui visent à exploiter les inefficiencies des marchés de taux non liées au seul risque de crédit (ex. : intervention sur la pente des taux (aplatissement) ou sur un risque pays sans lien avec un émetteur en particulier).

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis.

Chaque moteur de performance est ensuite ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité. Il s'agira pour les gérants de piloter activement la sensibilité du Fonds. Ainsi dans le cas où le scénario des gérants privilégie une hausse des taux, la sensibilité du Fonds sera réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative. Inversement lorsque le scénario anticipe une baisse des taux directeurs la sensibilité sera augmentée afin de bénéficier de l'appréciation des titres à taux fixe ;
- gestion de l'exposition globale au risque crédit. L'évolution des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats) aura un impact important sur l'évolution de la valeur liquidative. Le choix des émetteurs sur lesquels le Fonds est investi entre donc pour une part importante dans la construction de la performance attendue.

La sélection des émetteurs individuels fait appel à l'expertise combinée des analystes crédit d'Ofi Invest Asset Management (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché), ainsi qu'à une analyse quantitative afin de sélectionner les émetteurs en adéquation avec les contraintes de gestion et offrant le meilleur potentiel d'appréciation. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'investissement sur les émetteurs souverains.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds doit à hauteur de 70% minimum de son actif net dans des obligations libellées en Euros émises par des entreprises notées Investment Grade localisées dans un pays membre de l'OCDE.

Il pourra également investir :

- moins de 20% de son actif dans des émissions notées High Yield et dont la notation sera au minimum de BB- ;
- moins de 20% de son actif net dans des émissions d'Etats ou équivalents (y compris covered bond) ;
- moins de 15% de son actif net dans des obligations subordonnées ;
- moins de 10% de son actif net dans des obligations émises en euros par des entreprises localisées dans un pays émergent ;
- le recours aux obligations convertibles (cocos) est interdit

Dans le cadre de sa gestion, le gérant sélectionnera notamment des titres dont la maturité est de maximum trois ans et dans la limite de 30% des titres supérieurs à 3 ans. Les titres seront libellés en euros.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que pour exposer ou couvrir l'actif net aux marchés de taux.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré	Entre 0 et 3
Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Devises : Néant
Niveau de risque de change supporté par le Fonds	Néant
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Fonds est exposé	OCDE : de 0 à 100% de l'actif net Autres pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable  
au cours des cinq derniers exercices**

	<b>30/09/2025<sup>(1)</sup></b>	<b>30/01/2025<sup>(2)</sup></b>
<b>Actif net</b>		
en EUR	21 411 976,58	20 001 000,00
<b>Nombre de titres</b>		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT	208 731,0000	200 000,0000
Catégorie de parts C/D	10,0000	10,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT en EUR	102,57	100,00
Catégorie de parts C/D en EUR	102,29	100,00
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT en EUR	-	-
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT en EUR	-	-
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT en EUR	-	-
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT en EUR	0,66	-
Catégorie de parts C/D en EUR	0,39	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

L'exercice clos le 30 septembre 2025 est le premier exercice du fonds d'une durée de 8 mois et 2 jours.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

### Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien.

Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

#### OPC et fonds d'investissement non cotés

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

#### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

#### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

#### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

#### Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

#### Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

#### **Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit**

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

## Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

## Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

## Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum des frais de gestion financière appliquée sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,60 % TTC pour la catégorie de parts C/D
- 0,20 % TTC pour la catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des frais évoqués ci-dessus :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du e) du 4<sup>e</sup> du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehmann) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action) ;
- Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF qui peuvent être facturés au Fonds lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

## Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

## Frais indirects

Le Fonds pouvant être investi 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais resteront non significatifs.

## Affectation des sommes distribuables

### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

#### Pour la catégorie de parts C/D et AFER GENERATION CREDIT COURT

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

#### Pour la catégorie de parts C/D et AFER GENERATION CREDIT COURT

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

## Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

## Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

## Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	-	-
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	20 892 965,36	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	361 911,18	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-224 180,21	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	381 280,25	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>21 411 976,58</b>	-

(1) Premier exercice

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT</b>		
Parts émises	208 731,0000 <sup>(3)</sup>	
Parts rachetées	-	
<b>Catégorie de parts C/D</b>		
Parts émises	10,0000 <sup>(4)</sup>	
Parts rachetées	-	

(3) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT ont été créés le 30/01/2025.

(4) Le fonds et la catégorie de parts C/D ont été créés le 30/01/2025.

## Commissions

<b>Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT</b>		
Montant des commissions de souscription acquises	0,00	
Montant des commissions de rachat acquises	0,00	
<b>Catégorie de parts C/D</b>		
Montant des commissions de souscription acquises	0,00	
Montant des commissions de rachat acquises	0,00	

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### FR001400UIL7 - AFER CREDIT COURT AFER GENERATION CREDIT COURT

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400UIK9 - AFER CREDIT COURT C/D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Exposition		
		+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
<b>Total</b>	-	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité		Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6
	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	20 848	13 574	7 273	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	352	-	-	-	352
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>13 574</b>	<b>7 273</b>	-	<b>352</b>
Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers		0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-
					>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	1 105	9 262	7 836	2 644
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	352	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Montants exprimés en milliers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>352</b>	<b>1 105</b>	<b>9 262</b>	<b>7 836</b>	<b>2 644</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	+/-	+/-	+/-	+/-
Montants exprimés en milliers				
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Montants exprimés en milliers			
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	20 334	418	96
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>20 334</b>	<b>418</b>	<b>96</b>

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	352	
<i>Société Générale</i>	352	

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion		Pays de domiciliation du fonds			
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I OFI INVEST AM	France	Monétaire	EUR	334
<b>Total</b>					<b>334</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025 <sup>(1)</sup>
<b>Créances</b>	
<b>Total créances</b>	-
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-3 738,50
Provision commission de mouvement	-174,12
Achat à règlement différé	-117 561,04
<b>Total dettes</b>	<b>-121 473,66</b>
<b>Total</b>	<b>-121 473,66</b>

(1) Premier exercice

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT</b>		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,20 <sup>(5)</sup>
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-
<b>Catégorie de parts C/D</b>		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,60 <sup>(6)</sup>
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-

(5) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT ayant été créés le 30/01/2025, le taux présenté a été annualisé.

(6) Le fonds et la catégorie de parts C/D ayant été créés le 30/01/2025, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>30/09/2025<sup>(1)</sup></b>
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	-

(1) Premier exercice

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	315,00	1 061,13	334 255,95

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>373 514,43<sup>(7)</sup></b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>373 514,43</b>	-
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>373 514,43</b>	-
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	373 514,43	-
<b>Total</b>	<b>373 514,43</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	208 731,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Catégorie de parts C/D</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>15,07<sup>(8)</sup></b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>15,07</b>	-
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>15,07</b>	-
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	15,07	-
<b>Total</b>	<b>15,07</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(1) Premier exercice

(7) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT ont été créés le 30/01/2025.

(8) Le fonds et la catégorie de parts C/D ont été créés le 30/01/2025.

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-233 977,88<sup>(9)</sup></b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-233 977,88</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-233 977,88</b>	-
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-233 977,88	-
<b>Total</b>	<b>-233 977,88</b>	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2025 <sup>(1)</sup>	N/A
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	208 731,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
<b>Catégorie de parts C/D</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-11,08<sup>(10)</sup></b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-11,08</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-11,08</b>	-
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-11,08	-
<b>Total</b>	<b>-11,08</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(1) Premier exercice

(9) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT COURT ont été créés le 30/01/2025.

(10) Le fonds et la catégorie de parts C/D ont été créés le 30/01/2025.

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>					
<b>Actions et valeurs assimilées</b>					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
<b>Obligations convertibles en actions</b>					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
ABN AMRO BANK NV VAR 22/02/2033	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	107 570,12	0,50
ACHMEA BANK NV 2.5% 06/05/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	201 985,10	0,94
ACHMEA BANK NV 2.75% 10/12/2027	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	205 342,27	0,96
AIB GROUP PLC VAR 04/04/2028	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	302 345,26	1,41
AIB GROUP PLC VAR 17/11/2027	Finance/Assurance	EUR	160 000,00	157 339,18	0,73
AKZO NOBEL NV 1.625% 14/04/2030	Manufacture	EUR	200 000,00	189 104,60	0,88
ALD SA 4.375% 23/11/2026	Admin. privée	EUR	100 000,00	105 650,71	0,49
ALPHABET INC 2.5% 06/05/2029	IT/Communication	EUR	100 000,00	100 808,55	0,47
AMERICAN TOWER CORP 4.125% 16/05/2027	Immobilier	EUR	200 000,00	207 783,78	0,97
AROUNDOWN SA 0% 16/07/2026	Immobilier	EUR	200 000,00	195 716,00	0,91
ASSICURAZIONI GENERALI SPA VAR 14/12/2047	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	105 947,00	0,49
AXA SA VAR 06/07/2047	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	203 743,40	0,95
AYVENS SA 3.875% 16/07/2029	Admin. privée	EUR	300 000,00	312 969,25	1,46
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 14/01/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	193 617,37	0,90
BANCOSANTANDER SA VAR 02/04/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	308 632,36	1,44
BANK OF AMERICA CORP VAR 08/08/2029	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	377 301,59	1,76
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.75% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	291 989,10	1,36
BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 605,58	0,48
BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	99 916,95	0,47
BELFIUS BANQUE SA NV VAR 19/04/2033	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	107 163,67	0,50
BMW FINANCE NV 2.625% 20/05/2028	Finance/Assurance	EUR	239 000,00	241 805,60	1,13
BNP PARIBAS ISSUANCE 3% 03/09/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	299 905,07	1,40
BNP PARIBAS TF/TV PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 598,48	0,48
BNP PARIBAS VAR 19/01/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	278 360,05	1,30
BNP PARIBAS VAR 31/03/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 637,12	0,47
BOOKING HOLDINGS INC 3.5% 01/03/2029	Admin. privée	EUR	200 000,00	209 091,29	0,98
BPCE 3.875% 11/01/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	317 540,22	1,48
CA AUTO BANK SPA 2.75% 07/07/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 989,48	0,47
CAIXABANK SA VAR 21/01/2028	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	294 605,79	1,38
CAPGEMINI SE 2.5% 25/09/2028	IT/Communication	EUR	200 000,00	199 841,89	0,93
CELLNEX FINANCE CO SA 1.5% 08/06/2028	IT/Communication	EUR	100 000,00	97 264,71	0,45

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CENCORA INC 2.875% 22/05/2028	Commerce	EUR	100 000,00	101 669,60	0,47
CIE DE SAINT GOBAIN SA 3.75% 29/11/2026	Commerce	EUR	200 000,00	209 318,22	0,98
COMCAST CORP 0.25% 20/05/2027	IT/Communication	EUR	300 000,00	289 753,40	1,35
COMMERZBANK VAR 08/12/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 438,77	0,48
CONTINENTAL 2.875% 22/11/2028	Manufacture	EUR	107 000,00	108 468,68	0,51
CRD MUTUEL ARKEA VAR 11/06/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	192 775,97	0,90
CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 01/03/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	116 071,07	0,54
DAIMLER TRUCK INTL 3.0% 27/11/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 165,05	0,47
DANONE SA VAR PERPETUAL	Manufacture	EUR	300 000,00	296 446,56	1,38
DANSKE BANK VAR 15/05/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	99 712,56	0,47
DEUTSCHE BANK AG VAR 16/06/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	303 206,01	1,42
DEUTSCHE BOERSE AG 3.75% 28/09/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	104 100,10	0,49
DEUTSCHE POST AG 3% 24/03/2030	Transport	EUR	77 000,00	78 972,80	0,37
DIAGEO FINANCE PLC 1.875% 27/03/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 290,89	0,47
DNB BANK ASA VAR 16/02/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 758,38	0,48
ELECTRICITE DE FRANCE SA 3.875% 12/01/2027	Energie	EUR	200 000,00	208 794,25	0,98
ELM BV FOR JULIUS BAER 3.375% 19/06/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 624,89	0,47
ENEL FINANCE INTL NV 2.625% 24/02/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	203 588,38	0,95
ENGIE SA 3.5% 27/09/2029	Energie	EUR	200 000,00	205 029,89	0,96
ERSTE GROUP BANK AG VAR 15/11/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	96 883,52	0,45
EUROBANK SA VAR 07/07/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 907,27	0,47
EUROGRID GMBH 3.075% 18/10/2027	Energie	EUR	100 000,00	104 025,21	0,49
EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	Finance/Assurance	EUR	209 000,00	206 442,38	0,96
FRESENIUS MEDICAL CARE A 3.125% 08/12/2028	Santé/Social	EUR	56 000,00	57 355,99	0,27
GIVAUDAN FIN EUROPE 2.875% 09/09/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 646,16	0,47
GRAND CITY PROPERTIES SA 1.375% 03/08/2026	Immobilier	EUR	200 000,00	198 194,05	0,93
HIGHLAND HOLDINGS SARL 2.875% 19/11/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 100,92	0,48
HSBC HOLDINGS PLC VAR 16/11/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	112 488,40	0,53
HUHTAMAKI OYJ 4.25% 09/06/2027	Manufacture	EUR	100 000,00	103 739,04	0,48
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	296 734,68	1,39
IDS FINANCING PLC 1% 01/01/2029	Finance/Assurance	EUR	118 000,00	117 579,81	0,55
IMCD NV 2.125% 31/03/2027	Commerce	EUR	100 000,00	100 141,05	0,47
ING GROEP NV VAR 18/02/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	283 619,38	1,32
ING GROEP NV VAR 24/08/2033	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 984,75	0,48
ING GROUPE NV VAR 09/06/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	97 363,68	0,45
INTESA SANPAOLO SPA FRN 16/04/2027	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	201 934,43	0,94
INTESA SANPAOLO SPA VAR 08/03/2028	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	159 318,47	0,74
INTL FLAVOR AND FRAGRANCES 1.8% 25/09/2026	Manufacture	EUR	100 000,00	99 266,52	0,46
JYSKE BANK AS VAR 05/05/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 467,51	0,47
KBC GROUP NV VAR 25/4/2033	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 215,99	0,50
KERING 3.625% 05/09/2027	Commerce	EUR	200 000,00	204 394,30	0,95

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KLEPIERRE 1.875% 19/02/2026	Immobilier	EUR	200 000,00	202 085,64	0,94
KONINKLIJKE DSM NV 0.25% 23/06/2028	Manufacture	EUR	100 000,00	94 525,18	0,44
LA BANQUE POSTALE 4% 03/05/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	104 777,75	0,49
LSEG NETHERLANDS BV 2.75% 20/09/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 650,41	0,47
LVMH MOET HENNESSY VUITT 2.625% 07/03/2029	Manufacture	EUR	200 000,00	202 218,77	0,94
LVMH MOET HENNESSY VUITT 2.75% 07/11/2027	Manufacture	EUR	100 000,00	103 332,77	0,48
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13/06/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	193 618,27	0,90
MORGAN STANLEY VAR 25/10/2028	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	327 077,15	1,53
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	206 330,90	0,96
NATWEST GROUP PLC VAR 14/09/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	96 861,44	0,45
NEXANS SA 5.5% 05/04/2028	Manufacture	EUR	200 000,00	217 158,66	1,01
NN GROUP NV VAR 13/01/2048	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	107 019,86	0,50
NORDEA BANK 2.5% 23/05/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	300 297,33	1,40
NORDEA BANK AB VAR 18/08/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	98 634,05	0,46
NOVO NORDISK FINANCE NL 2.375% 27/05/2038	Finance/Assurance	EUR	346 000,00	347 999,45	1,63
NTT FINANCE CORP 2.906% 16/03/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 017,01	0,47
NYKREDIT 4.625% 19/01/2029	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	434 823,34	2,03
OP CORPORATE BANK PLC 0.375% 16/06/2028	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	283 382,88	1,32
ORANGE SA 0.125% 16/09/2029	IT/Communication	EUR	100 000,00	90 205,48	0,42
ORANO SA 5.375% 15/05/2027	Manufacture	EUR	100 000,00	105 790,64	0,49
PFIZER NETHERLANDS INTL 2.875% 19/05/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 664,23	0,47
PIRAEUS BANK SA VAR 12/03/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 367,52	0,47
PUBLICIS GROUPE SA 2.875% 12/06/2029	Science/Technologie	EUR	100 000,00	101 014,19	0,47
RCI BANQUE SA 3.75% 04/10/2027	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	158 054,18	0,74
RECKITT BENCKISER TSY 2.625% 10/09/2028	Finance/Assurance	EUR	114 000,00	114 255,61	0,53
RENTOKIL INITIAL FINANCE 3.875% 27/06/2027	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	206 383,59	0,96
REXEL SA 2.125% 15/06/2028	Commerce	EUR	100 000,00	98 227,60	0,46
SANOFI SA 2.625% 23/06/2029	Manufacture	EUR	200 000,00	201 702,74	0,94
SCA HYGIENE AB 1.625% 30/03/2027	Manufacture	EUR	200 000,00	199 216,16	0,93
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375% 21/06/2027	Manufacture	EUR	100 000,00	98 731,01	0,46
SELP FINANCE SARL 3.75% 10/08/2027	Immobilier	EUR	200 000,00	204 339,04	0,95
SNAM SPA 3.375% 19/02/2028	Transport	EUR	200 000,00	208 076,96	0,97
SOCIETE GENERALE VAR 28/09/2029	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	421 800,22	1,97
SUEZ 1.25% 02/04/2027	Eau/Déchets	EUR	200 000,00	197 861,42	0,92
SWEDBANK AB VAR 23/08/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 812,26	0,48
SWISSCOM FINANCE 3.50% 29/08/20228	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 867,03	0,48
TELENOR ASA 0.25% 14/02/2028	IT/Communication	EUR	100 000,00	95 254,53	0,44
TELIA CO AB VAR 11/05/2081	IT/Communication	EUR	100 000,00	99 780,47	0,47
TELSTRA CORP LTD 1.375% 26/03/2029	IT/Communication	EUR	200 000,00	193 109,51	0,90
TENNET HOLDING BV 1.625% 17/11/2026	Energie	EUR	200 000,00	201 550,41	0,94
TERNA SPA 1.375% 26/07/2027	Energie	EUR	200 000,00	197 012,33	0,92

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UBS GROUP AG VAR 15/06/2027	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	202 168,47	0,94
UCB SA 1% 30/03/2028	Manufacture	EUR	100 000,00	95 721,59	0,45
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3,50% 11/09/2029	Immobilier	EUR	300 000,00	305 767,11	1,43
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	IT/Communication	EUR	200 000,00	203 023,21	0,95
VF CORP 4,125% 07/03/2026	Manufacture	EUR	100 000,00	102 717,99	0,48
VISA INC 2,25% 15/05/2028	Finance/Assurance	EUR	207 000,00	207 859,08	0,97
VOLVO TREASURY AB 3,125% 08/09/2026	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 954,48	0,47
VONOVIA FINANCE BV 1,5% 14/01/2028	Immobilier	EUR	100 000,00	98 968,60	0,46
VONOVIA FINANCE BV 1,75% 25/01/2027	Immobilier	EUR	100 000,00	100 515,63	0,47
WERFEN SA SPAIN 4,625% 06/06/2028	Manufacture	EUR	100 000,00	105 757,21	0,49
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>334 255,95</b>	<b>1,56</b>
OPCVM				334 255,95	1,56
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	Finance/Assurance	EUR	315,00	334 255,95	1,56
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>21 181 757,83</b>	<b>98,92</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				-
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				-
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				-
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				-
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				-
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				-
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				-
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				-
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				-
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				-
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	21 181 757,83
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	351 692,41
Autres passifs (-)	-121 473,66
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>21 411 976,58</b>